TRANSPORTS RICHARD

Retour d'expérience sur la réduction de la vitesse dans le TRM:

- Présentation Entreprise

  CA 2015 : 12,3 millions d'euros

  Effectifs : 110 personnes

  Flotte : 69 véhicules moteurs

  Activité : Film version courte 1 minute

- Quelles vitesses pour quelles mobilités ?
  - Un choix
    - En 2010, dans le cadre de notre démarche liée à la signature de la charte « Objectif co2 », la direction décide de limiter la vitesse des véhicules à 85 ou 87 km/h en fonction des marques de véhicules.
  - Une démarche globale de réduction de la consommation de carburant axée sur :
    - La formation éco-conduite
    - L'investissement en véhicule avec boite robotisée en Euro 5 puis Euro 6
    - Réduction de la vitesse
  - Un cadre : activité adaptable
    - Activité de transports à la demande de jour essentiellement avec peu de livraisons urgentes (transit time classique) 42 % de nos kms parcourus sur autoroute.
  - Impacts
    - Consommation carburant, accidentologie, vitesse commerciale
    - Pédagogie : signe fort adressé aux conducteurs

- Quelles vitesses pour quelles mobilités ?
  - Les résultats de la démarche

Indicateurs	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Flotte	64	64	64	64	64	66	69
Consommation carburant l/100km	33,9	33,39	33,42	32,19	31,98	31,91	32,18
Litige marchandise par an	40	21	24	21	19	17	15
Accident de la circulation par an	20	21	29	18	25	21	27
Vitesse commerciale km/h	71,8	69,49	70,02	68,83	69,27	69,08	69,11

* Ces résultats sont à interpréter en fonction du contexte économique et de la répartition du CA courte et longue distance

- Questions ?

Merci de votre attention www.transportsrichard.com